

Secteur d'information sur les sols (SIS)

LE FOLL TP

Description de l'établissement

Nom : LE FOLL TP

Adresse(s) : Quai de l'Ile du Bac

Commune(s) : ANDRESY (78015)

Activités : 42.11Z - Construction de routes et autoroutes

Description : Non renseignée

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 24/07/2025

Terrain répertorié en Secteur d'information sur les sols (SIS)

Identifiant : SSP6127280101

Ancien identifiant SIS : Non renseigné

Commune(s) : ACHERES (78005)

Description¹ : À partir de 1975, la société LE FOLL TP SPIE BATIGNOLLES a exploité à Achères ce site pour ses activités de stockage de matériaux (ciment, chaux, remblais, granulats, sable, matériaux routiers...) et de fabrication de béton prêt à l'emploi. L'emprise des terrains concernés par la présente instruction ne concerne que la zone dédiée au stockage de matériaux. Cette zone ne présentait pas d'installations et n'a jamais été exploitée pour d'autres activités. La superficie du site est d'environ 4 ha.

Du fait de remblais sur 3 m de profondeur, de l'absence de recouvrement des sols et des études préalablement menées, la présence de HAP, HCT, BTEX et métaux était suspectée. A proximité immédiate au nord du terrain se trouvait une centrale à béton et à graves appartenant à EDF mais ne faisant pas partie de la présente instruction. Cette centrale comprenait des bassins de décantation ainsi qu'un transformateur électrique, qui représentaient de potentielles sources de pollution.

Dans le cadre d'un projet de réaménagement du port fluvial, une première étude de diagnostic des sols avait été établie par un bureau d'études en 2015, à l'aide de 11 sondages allant jusqu'à 11 m de profondeur. L'étude mettait alors en évidence une pollution des sols en cuivre, plomb, zinc, mercure, antimoine et en hydrocarbures (identification notamment d'un spot à une teneur maximale de 6780 mg/kg), ainsi qu'une présence modérée en HAP (max observé : 110 mg/kg) et fluorures. En moyenne les impacts en hydrocarbures ont été observés entre 0 et 4 m de profondeur, et ponctuellement à 7 m de profondeur (629 mg/kg).

Étude de 2017

Le bureau d'études Kaliès avait également conduit des investigations

datées du 10/02/2017, avec la réalisation de 27 sondages de sols allant jusqu'à 2 m de profondeur et répartis de façon homogène sur la zone d'étude. Les résultats, en accord avec l'étude précédente, mettaient en évidence, dans la zone concernée par cette instruction, la présence de métaux dans l'ensemble des échantillons analysés, y compris tout au Sud du site, avec notamment des teneurs élevées en mercure (max à 1,73 mg/kg). Parmi les échantillons, 10 possédaient des anomalies en cuivre, 9 en cadmium en zinc et 8 en plomb. La présence d'HCT a également été relevée dans l'ensemble des échantillons analysés, avec des valeurs entre 666 et 2280 mg/kg pour 4 sondages et une majorité de C20-C40, dont la teneur tend à diminuer avec la profondeur. Des anomalies sont également relevées en HAP pour 4 échantillons (jusqu'à 95 mg/kg, au Nord-Est du site) et en naphtalène (jusqu'à 1,3 mg/kg) pour 6 échantillons. Des teneurs faibles en dichloroéthylène (0,46 mg/kg), en tétrachloroéthylène (0,39 mg/kg) et en trichloroéthylène (0,07 mg/kg) ont également été identifiées sur quelques échantillons.

Cette étude de 2017 permet notamment de renseigner la pollution de la zone isolée à l'Ouest (parcelles AB-5, AB-381, AB-415), d'une superficie de l'ordre de 0,8 ha, et concernée par la présente instruction. Les deux sondages réalisés au droit de cette zone ont montré des anomalies en mercure (0,64 mg/kg) et en cuivre (34 mg/kg).

Étude de 2024

Le 22 juillet 2022, la société LE FOLL déclare une cessation d'activités sur une partie des terrains à la suite de modifications d'implantation de ses installations à Achères et à Andrésy. Sur demande de la Préfecture, le bureau d'études Kaliès est mandaté par Le FOLL pour réaliser un nouveau diagnostic des sols, ainsi qu'un mémoire de cessation partielle d'activités, datés respectivement du 11 et 4 janvier 2024.

Dans ce mémoire, Kaliès précise que les matériaux stockés ne sont maintenant plus présents sur le site et que les terrains ont été aplanis.

Pour ce dernier diagnostic en date, 12 sondages ont été réalisés jusqu'à 2 m de profondeur de façon homogène sur l'ensemble des terrains d'étude situés à l'Est. La zone isolée à l'Ouest n'a pas fait l'objet de nouveaux sondages en 2024.

Les résultats d'analyses des échantillons mettent en évidence la présence généralisée de métaux à l'échelle du site. De nombreux sondages présentent des anomalies fortes en cuivre (27,1 mg/kg à 191 mg/kg) ainsi que des anomalies modérées en mercure (0,25 à 1,83 mg/kg) et en cadmium (0,45 à 1,40 mg/kg). La concentration en zinc présente également des anomalies modérées, avec une teneur particulièrement élevée au centre-sud du site (1 720 mg/kg). La teneur en baryum au droit de chaque sondage est notable et va de 33,5 mg/kg à 1 190 mg/kg. Plusieurs sondages ont prouvé une concentration anormale forte en plomb (60,9 mg/kg à 346 mg/kg) et 4 sondages ont mis en évidence une teneur notable en molybdène (entre 1,1 et 2,7 mg/kg). Un des sondages situé au Sud du site a présenté une teneur en arsenic de 18,7 mg/kg.

Concernant les hydrocarbures totaux (HCT), les HCT C10-C40 sont présents sur l'ensemble des sondages réalisés en 2024. Pour la majorité des sondages, la teneur en HCT se situe entre 520 mg/kg et 1150 mg/kg et présente principalement des hydrocarbures lourds.

Deux sondages situés au centre du site présentent des concentrations hautes en HAP (72,7 mg/kg et 1116 mg/kg).

La majorité des sondages présentent des anomalies en sulfate allant de

1140mg/kg à 14 400 mg/kg.

Des teneurs en PCB et en BTEX sont détectées sur quelques échantillons mais conservent des valeurs basses sur l'ensemble des sondages. On note l'absence de fluorure, de phénol et de COHV (sauf sur un sondage en faible quantité) sur l'ensemble des échantillons.

Le schéma conceptuel réalisé par Kaliès a identifié de potentiels risques d'exposition pour les travailleurs présents au droit du site via l'inhalation des composés volatils, le contact cutané, l'inhalation de poussière ou bien ingestion d'eau contaminée.

À l'issue de l'étude, le bureau d'études Kaliès préconise de conserver la mémoire de la qualité des sols de ces terrains, afin d'informer tout nouvel acquéreur. Les anomalies relevées sont déclarées par Kaliès comme compatibles avec la poursuite d'un usage industriel du site.

Dans un rapport adressée à Monsieur le Préfet des Yvelines le 19 juillet 2024, l'Inspection des installations classées propose de créer un secteur d'information sur les sols afin de maintenir la connaissance d'une pollution des sols métaux et en hydrocarbures.

Le rapport des installations classées souligne que les investigations réalisées ne permettent pas de délimiter précisément l'étendue de la pollution et qu'en cas d'excavation des terres au-delà de 2 m de profondeur, il conviendra de mener des investigations complémentaires, notamment au vu des résultats de l'étude de 2015 relevant des pollutions au-delà des 2 m.

Par ailleurs, la contamination des eaux souterraines ne peut être exclue, celle-ci n'ayant pas fait l'objet d'une investigation malgré la vulnérabilité de la nappe alluviale.

L'article L. 125-7 du code de l'environnement prévoit que lorsqu'un terrain situé en secteur d'information sur les sols fait l'objet d'un contrat de vente ou de location, le vendeur ou le bailleur du terrain est tenu d'en informer par écrit l'acquéreur ou le locataire. Il communique les informations rendues publiques par l'État. L'acte de vente ou de location atteste de l'accomplissement de cette formalité.

En application des articles L. 556-2 et R. 556-2 du code de l'environnement et R. 431 16 et R. 442-8-1 du code de l'urbanisme, sur un terrain répertorié en secteur d'information sur les sols, le maître d'ouvrage fournit dans le dossier de demande de permis de construire ou d'aménager une attestation garantissant la réalisation d'une étude de sols et de sa prise en compte dans la conception du projet de construction ou de lotissement. La présence de cette attestation (ATTES-ALUR) dans le dossier de demande de permis de construire ou d'aménager est vérifiée par le service urbanisme de la collectivité compétente.

Cette étude de sols comprend un diagnostic et un plan de gestion en découlant. Le plan de gestion définit les mesures de gestion permettant d'assurer la compatibilité entre l'état du site et l'usage futur souhaité au regard de l'efficacité des techniques de réhabilitation ainsi que du bilan des coûts et des avantages de la réhabilitation au regard des usages considérés.

Ces conclusions devront être portées à la connaissance de la DRIEAT pour modification du présent SIS.

Documents associés² : Non renseigné

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 24/07/2025

Enjeux et environnement :

Commune(s) :

Les habitations les plus proches se trouvent à environ 500 m au Nord du site sur la rive opposée de la Seine (communes d'Andrésy et de Conflans-Sainte-Honorine), ainsi qu'à l'Est du site. Des parcelles agricoles sont présentes à 600 m au Sud-Ouest du site.

Les environs du site comportent également d'autres sites à usage industriel détenus par LE FOLL et UNIBETON, une carrière, la Seine et l'île Nancy, le centre d'éducation canine d'Achères, les voies ferrées de RER et transilien et un ancien dépôt d'hydrocarbures.

L'Établissement Recevant du Public (ERP) sensible le plus proche est l'école élémentaire Montessori bilingue d'Andrésy, situé à environ 550 m à l'Ouest du site, tandis que l'ERP le plus proche est le restaurant Le Mékong à environ 200 m au Nord du site.

Le site se situe à environ 100 m de la Seine. Par ailleurs, la rivière l'Oise, affluent de la Seine, se jette dans cette dernière au niveau de la zone d'étude. La Seine et l'Oise sont toutes deux susceptibles d'être utilisées pour la pratique d'activités nautiques et piscicoles. L'étang du Corra se trouve à environ 900 m au Sud-Est du site et présente des activités nautiques.

Une source se trouve à environ 1,4 km à l'Ouest du site mais sa potentielle exploitation ou son utilisation sont inconnues.

Trois aquifères sont présents au droit de la zone d'étude :

- la nappe alluviale de la Seine moyenne et avale, à faible profondeur (4 m), n'est pas protégée au droit des terrains étudiés et est très vulnérable. Le sens d'écoulement est considéré comme allant du Sud vers le Nord, en direction de la Seine ;
- la nappe de Craie et Tertiaire du Mantois à l'Hurepoix ;
- la nappe Albien-néocomien, captive et protégée au droit du site.

18 captages actifs AEP sont recensés dans un rayon de 4 km autour du site. Un projet de captage AEP est également en cours dans ce périmètre. Le site n'est pas inclus dans le périmètre de protection de ces captages, mais se trouve cependant directement au bord du périmètre de protection éloigné du champ captant d'Andrésy, qui est composé de 13 forages.

Parmi les 18 captages recensés, 8 dépendent la nappe alluviale de la Seine moyenne et avale et sont situés à 700 m au nord du site, donc en aval hydraulique, à une profondeur entre 15 m et 17 m.

Aucun captage non AEP n'a été déclaré dans un rayon de 5 km autour du site.

La station d'épuration Seine Aval du SIAAP à Achères se trouve en amont hydraulique du site.

Description³ :

Parcelles entièrement concernées : 5, 29, 109, 202, 205, 229, 231, 381, 415 de la section AB.

Parcelles partiellement concernées : 23, 24, 25, 26, 27, 28 et 30 de la section AB. Les installations présentes sur ces parcelles (au nord) ne

sont pas concernées par la cessation d'activités.

À partir de 1975, la société LE FOLL TP SPIE BATIGNOLLES a exploité à Achères ce site pour ses activités de stockage de matériaux (ciment, chaux, remblais, granulats, sable, matériaux routiers...) et de fabrication de béton prêt à l'emploi. L'emprise des terrains concernés par la présente instruction ne concerne que la zone dédiée au stockage de matériaux. Cette zone ne présentait pas d'installations et n'a jamais été exploitée pour d'autres activités. La superficie du site est d'environ 4 ha.

Du fait de remblais sur 3 m de profondeur, de l'absence de recouvrement des sols et des études préalablement menées, la présence de HAP, HCT, BTEX et métaux était suspectée. A proximité immédiate au nord du terrain se trouvait une centrale à béton et à graves appartenant à EDF mais ne faisant pas partie de la présente instruction. Cette centrale comprenait des bassins de décantation ainsi qu'un transformateur électrique, qui représentaient de potentielles sources de pollution.

Dans le cadre d'un projet de réaménagement du port fluvial, une première étude de diagnostic des sols avait été établie par un bureau d'études en 2015, à l'aide de 11 sondages allant jusqu'à 11 m de profondeur. L'étude mettait alors en évidence une pollution des sols en cuivre, plomb, zinc, mercure, antimoine et en hydrocarbures (identification notamment d'un spot à une teneur maximale de 6780 mg/kg), ainsi qu'une présence modérée en HAP (max observé : 110 mg/kg) et fluorures. En moyenne les impacts en hydrocarbures ont été observés entre 0 et 4 m de profondeur, et ponctuellement à 7 m de profondeur (629 mg/kg).

Étude de 2017

Le bureau d'études Kaliès avait également conduit des investigations datées du 10/02/2017, avec la réalisation de 27 sondages de sols allant jusqu'à 2 m de profondeur et répartis de façon homogène sur la zone d'étude. Les résultats, en accord avec l'étude précédente, mettaient en évidence, dans la zone concernée par cette instruction, la présence de métaux dans l'ensemble des échantillons analysés, y compris tout au Sud du site, avec notamment des teneurs élevées en mercure (max à 1,73 mg/kg). Parmi les échantillons, 10 possédaient des anomalies en cuivre, 9 en cadmium en zinc et 8 en plomb. La présence d'HCT a également été relevée dans l'ensemble des échantillons analysés, avec des valeurs entre 666 et 2280 mg/kg pour 4 sondages et une majorité de C20-C40, dont la teneur tend à diminuer avec la profondeur. Des anomalies sont également relevées en HAP pour 4 échantillons (jusqu'à 95 mg/kg, au Nord-Est du site) et en naphtalène (jusqu'à 1,3 mg/kg) pour 6 échantillons. Des teneurs faibles en dichloroéthylène (0,46 mg/kg), en tétrachloroéthylène (0,39 mg/kg) et en trichloroéthylène (0,07 mg/kg) ont également été identifiées sur quelques échantillons.

Cette étude de 2017 permet notamment de renseigner la pollution de la zone isolée à l'Ouest (parcelles AB-5, AB-381, AB-415), d'une superficie de l'ordre de 0,8 ha, et concernée par la présente instruction. Les deux sondages réalisés au droit de cette zone ont montré des anomalies en mercure (0,64 mg/kg) et en cuivre (34 mg/kg).

Étude de 2024

Le 22 juillet 2022, la société LE FOLL déclare une cessation d'activités sur une partie des terrains à la suite de modifications d'implantation de ses installations à Achères et à Andrésy. Sur demande de la Préfecture,

le bureau d'études Kaliès est mandaté par Le FOLL pour réaliser un nouveau diagnostic des sols, ainsi qu'un mémoire de cessation partielle d'activités, datés respectivement du 11 et 4 janvier 2024.

Dans ce mémoire, Kaliès précise que les matériaux stockés ne sont maintenant plus présents sur le site et que les terrains ont été aplanis.

Pour ce dernier diagnostic en date, 12 sondages ont été réalisés jusqu'à 2 m de profondeur de façon homogène sur l'ensemble des terrains d'étude situés à l'Est. La zone isolée à l'Ouest n'a pas fait l'objet de nouveaux sondages en 2024.

Les résultats d'analyses des échantillons mettent en évidence la présence généralisée de métaux à l'échelle du site. De nombreux sondages présentent des anomalies fortes en cuivre (27,1 mg/kg à 191 mg/kg) ainsi que des anomalies modérées en mercure (0,25 à 1,83 mg/kg) et en cadmium (0,45 à 1,40 mg/kg). La concentration en zinc présente également des anomalies modérées, avec une teneur particulièrement élevée au centre-sud du site (1 720 mg/kg). La teneur en baryum au droit de chaque sondage est notable et va de 33,5 mg/kg à 1 190 mg/kg. Plusieurs sondages ont prouvé une concentration anormale forte en plomb (60,9 mg/kg à 346 mg/kg) et 4 sondages ont mis en évidence une teneur notable en molybdène (entre 1,1 et 2,7 mg/kg). Un des sondages situé au Sud du site a présenté une teneur en arsenic de 18,7 mg/kg.

Concernant les hydrocarbures totaux (HCT), les HCT C10-C40 sont présents sur l'ensemble des sondages réalisés en 2024. Pour la majorité des sondages, la teneur en HCT se situe entre 520 mg/kg et 1150 mg/kg et présente principalement des hydrocarbures lourds.

Deux sondages situés au centre du site présentent des concentrations hautes en HAP (72,7 mg/kg et 1116 mg/kg).

La majorité des sondages présentent des anomalies en sulfate allant de 1140 mg/kg à 14 400 mg/kg.

Des teneurs en PCB et en BTEX sont détectées sur quelques échantillons mais conservent des valeurs basses sur l'ensemble des sondages. On note l'absence de fluorure, de phénol et de COHV (sauf sur un sondage en faible quantité) sur l'ensemble des échantillons.

Le schéma conceptuel réalisé par Kaliès a identifié de potentiels risques d'exposition pour les travailleurs présents au droit du site via l'inhalation des composés volatils, le contact cutané, l'inhalation de poussière ou bien ingestion d'eau contaminée.

À l'issue de l'étude, le bureau d'études Kaliès préconise de conserver la mémoire de la qualité des sols de ces terrains, afin d'informer tout nouvel acquéreur. Les anomalies relevées sont déclarées par Kaliès comme compatibles avec la poursuite d'un usage industriel du site.

Dans un rapport adressée à Monsieur le Préfet des Yvelines le 19 juillet 2024, l'Inspection des installations classées propose de créer un secteur d'information sur les sols afin de maintenir la connaissance d'une pollution des sols métaux et en hydrocarbures.

Le rapport des installations classées souligne que les investigations réalisées ne permettent pas de délimiter précisément l'étendue de la pollution et qu'en cas d'excavation des terres au-delà de 2 m de profondeur, il conviendra de mener des investigations complémentaires, notamment au vu des résultats de l'étude de 2015 relevant des pollutions au-delà des 2 m.

Par ailleurs, la contamination des eaux souterraines ne peut être exclue, celle-ci n'ayant pas fait l'objet d'une investigation malgré la vulnérabilité de la nappe alluviale.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) :

Metaux et métalloïdes / Zinc

Metaux et métalloïdes / Cuivre

Metaux et métalloïdes / Mercure

Metaux et métalloïdes / Cadmium

Metaux et métalloïdes / Plomb

Hydrocarbures et indices liés

HAP (Hydrocarbures aromatiques, polycycliques, pyrolytiques et dérivés)

HAP (Hydrocarbures aromatiques, polycycliques, pyrolytiques et dérivés)

Metaux et métalloïdes / Baryum

Metaux et métalloïdes / Arsenic

Autres éléments minéraux / Sulfates

Documents associés : Non renseigné

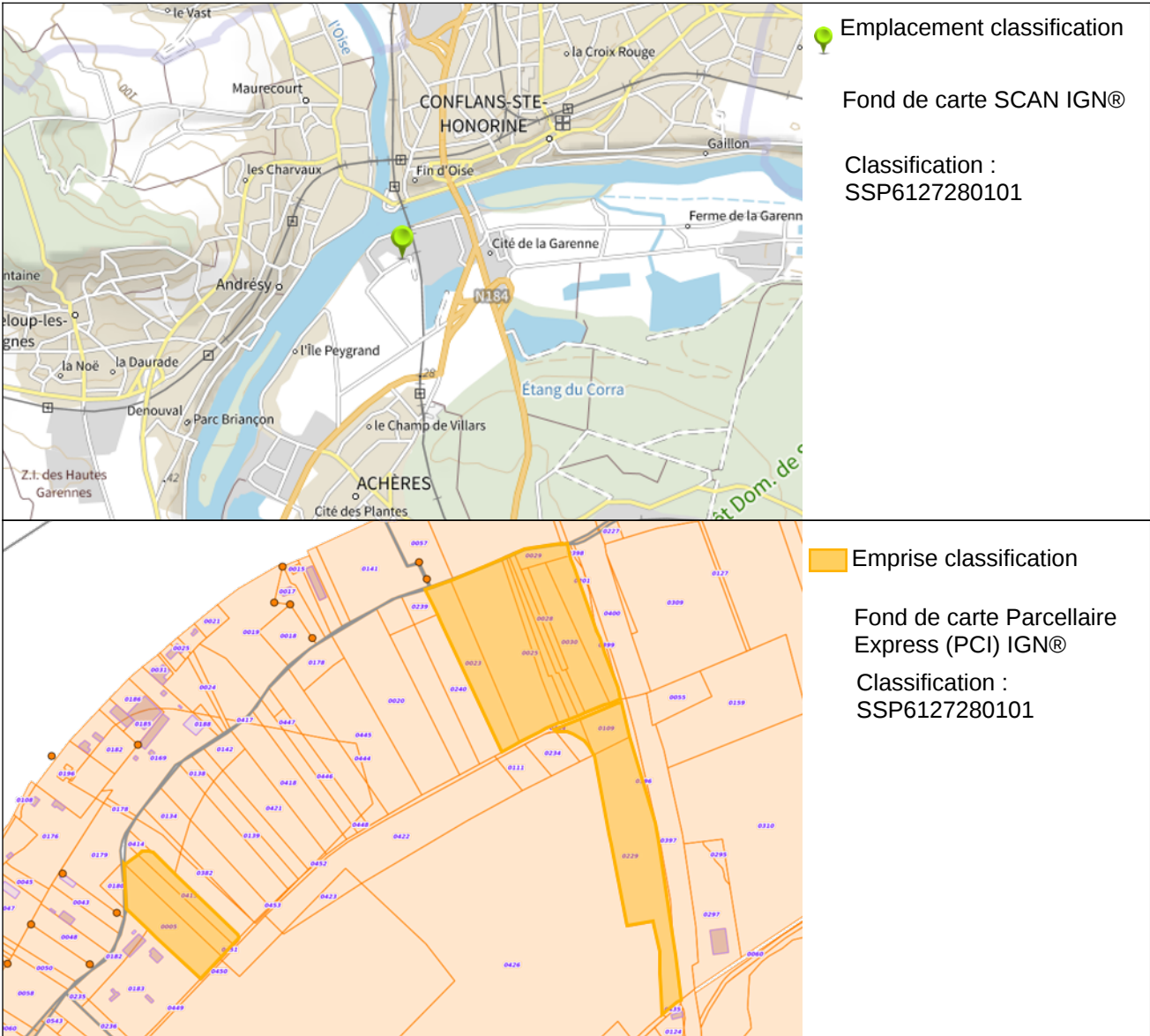
Géolocalisation

Parcelles concernées par le Secteur d'information sur les sols (SIS)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Achères	1	AB	0005	78
Achères	1	AB	0023	78
Achères	1	AB	0024	78
Achères	1	AB	0025	78
Achères	1	AB	0026	78
Achères	1	AB	0027	78
Achères	1	AB	0028	78
Achères	1	AB	0029	78
Achères	1	AB	0030	78
Achères	1	AB	0109	78
Achères	1	AB	0202	78

Achères	1	AB	0205	78
Achères	1	AB	0229	78
Achères	1	AB	0231	78
Achères	1	AB	0381	78
Achères	1	AB	0415	78

Plans cartographiques :



Coordonnées du centroïde
RGF93 / Lambert-93
(EPSG:2154) :

Long. : 632290.4348693321, Lat. : 6876294.656811827

null

- 1 - Pour les établissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)
- 2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche
- 3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les établissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.